



## ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de Monsieur Pascal BUFFIN, chargé d'affaires  
au

Conseil de sécurité

Débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales :  
« Protection des infrastructures critiques »  
New York, le 13.02.2017

---

Merci Monsieur le Président,

Nous remercions la présidence ukrainienne du Conseil de sécurité d'avoir programmé ce débat public sur le thème important de la protection des infrastructures critiques contre la menace terroriste. Nous remercions également les différents intervenants invités à ce débat de leurs interventions.

Monsieur le Président,

La Belgique souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

Face au terrorisme et à l'extrémisme violent des réponses multiples s'imposent.

- Il importe d'abord de s'attaquer aux causes profondes du phénomène en défendant collectivement les valeurs fondamentales que sont le respect des droits de l'homme, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, le développement durable, la lutte contre l'impunité et la promotion de la tolérance.
- Il importe également que la Communauté internationale unisse ses efforts pour favoriser la résolution pacifique et politique des trop nombreux conflits qui secouent la planète. La Syrie offre l'exemple dramatique le plus évident. Mais ce n'est malheureusement pas le seul foyer de conflit. D'autres régions connaissent la guerre et une instabilité propice au développement de l'influence des groupes terroristes.
- Et puis, bien entendu, il est nécessaire de lutter directement contre Daesh, Al Qaida et ceux qui s'en réclament. La Belgique s'implique activement, à cet égard, dans la Coalition internationale contre Daesh.

S'agissant plus particulièrement de la protection des infrastructures critiques, je souhaiterais faire les commentaires suivants :

- Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'importance de la prévention est capitale. A cet égard, il convient de développer des méthodes modernes de prévention reposant sur une formation adéquate des agents de sécurité et des forces de l'ordre. La Belgique accorde une

grande importance à ces aspects, notamment via l'organisation d'exercices et la mise en place de programmes de formation spécifique pour ses forces de l'ordre.

- Le plan de sécurité des infrastructures critiques doit contenir aussi bien des mesures physiques, comme le placement de barrières de sécurité ou de caméras de surveillance, que des mesures cyber telles que pare-feux ou système de détection. Les autorités doivent, par ailleurs, veiller à développer les outils numériques de planification d'urgence, de gestion de crise et d'alerte des populations directement concernées par une situation d'urgence. En Belgique, par exemple, le « Centre pour la Cyber sécurité Belgique », créé en 2014, a élaboré un plan national qui décrit les rôles et les tâches des différentes autorités en cas d'incident national ou de crise nationale de cyber sécurité.
- Une coopération efficace entre secteurs public et privé constitue un autre axe important en termes de prévention et de réaction à la menace car il n'est pas rare que les infrastructures critiques appartiennent au secteur privé. Il convient donc de multiplier les occasions pour les secteurs public et privé de se rencontrer notamment par le biais de conférences, d'exercices ou de formations. L'établissement d'un réseau d'information entre entreprises privées et autorités publiques contre les menaces terroristes constitue, à cet égard, un outil fort important.

Monsieur le Président,

Le renforcement de la coopération internationale, notamment par le biais de l'échange d'informations, la tenue d'exercices conjoints et l'élaboration de scénarii et de plans d'urgence doit absolument être encouragée.

- Dans cette perspective, l'UE a élaboré, avec ses Etats membres, divers outils en vue de faire face à la menace, notamment le Programme européen pour la protection des infrastructures critiques (acronyme anglais EPCIP) et la directive européenne du 6 juillet 2016 relative à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information au sein de l'UE (acronyme anglais NIS). Ces outils, ainsi que d'autres, ont été détaillés dans son intervention par le représentant de l'UE. Je n'y reviendrai donc pas.
- S'agissant des Nations Unies, il convient de souligner le rôle important qu'elles ont à jouer, notamment par le biais du Comité contre le terrorisme, de la Direction exécutive (CTED) qui assiste le Comité, et de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF). Ces organes peuvent utilement œuvrer à sensibiliser davantage les Etats-membres au thème de la protection des infrastructures critiques contre la menace terroriste en favorisant les échanges de bonnes pratiques dans le cadre opérationnel. Cette sensibilisation pourra inclure, par exemple, l'organisation de rencontres où les Etats partageront les leçons de leur propre expérience et exposeront les pratiques optimales qui ont fait leurs preuves.

Monsieur le Président,

Les Nations Unies constituent un forum important pour développer l'échange d'informations et de bonnes pratiques et aider à l'identification de lacunes en matière de protection des infrastructures critiques. C'est pourquoi, la Belgique a co-parrainé la résolution adoptée en début de cette séance.

Je vous remercie,